



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 27 Novembre 2023.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du Projet Européen ADAPWISE - Programme INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué.

PRESENTS : Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué, ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du Projet Européen ADAPWISE – Programme INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en tant que partenaire au projet européen ADAPWISE, dans le cadre de Programme INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le plan de financement du Projet Européen ADAPWISE, décomposé comme suit :

- **Dépenses** 201.096 € HT

- **Recettes**

- Europe (FEDER) : 80 % soit 160.876,80 €
- CAB (autofinancement) : 20 % soit 40.219,20 €

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO